



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 novembre 2024

Objet : Accès aux prestations du COS pour les vacataires.

Monsieur l'Administrateur du CCAS de la ville de Nice,
Monsieur l'Administrateur du COS,

Lors du CST du 28 octobre dernier, notre syndicat a proposé l'accès aux prestations du COS pour l'ensemble des vacataires de nos trois entités.

À votre demande, nous vous transmettons le nombre de vacataires qui pourraient être concernés par l'octroi de certains de ces avantages sociaux, comme la billetterie...

En 2023, 3784 vacataires sont intervenus sur nos entités :

- 3529 à la ville de Nice
- 147 à la Métropole Nice Côte d'Azur
- 108 au CCAS

Le recours aux vacataires est un palliatif à la baisse des effectifs et/ou un défaut de recrutements d'agents permanents.

Le contexte économique et social actuel aggrave la précarisation de ces personnels et devrait motiver le Conseil d'Administration à prendre en considération cette situation.

A ce titre, notre syndicat vous demande d'étudier l'accès à certaines prestations du COS pour ces salariés.

Comme vous avez pu l'évoquer à l'occasion de l'instance, nous vous demandons de présenter notre demande à Madame la Présidente du COS afin qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'administrateur du CCAS et COS, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le syndicat CGT NMCA

La responsable au secteur Qualité de Vie Syndicale


Julie MARTIN